

Mise en ligne : 1<sup>er</sup> juillet 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE DE COMMISSION ET D'EXPORTATION, Paris, Saïgon

S.A., 5 novembre 1927

Notre carnet financier  
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1927)

Nous apprenons la constitution de la Compagnie franco-indochinoise de commission et d'exportation, au capital de 200.000 francs. Premiers administrateurs : MM. R. et G. Poinset de Sivry, Schwœrer et Jean Duclos [Tous de la Société indochinoise de transports].

---

Société Franco-Indo-Chinoise de Commission et d'Exportation  
(*La Journée industrielle*, 27 janvier 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927 présentant un solde bénéficiaire de 2.425.367 fr. 84, y compris le report antérieur de 264.317 fr. 99.

Les actionnaires ont fixé le dividende à 30 fr. brut pour les actions numérotées 1 à 30.000, les actions 30.001 à 42.000 émises au cours de l'exercice 1928 ayant été créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1928, et à 120 fr. pour les parts de fondateur.

Rappelons qu'un acompte de 10 fr. par action et de 50 fr. par part a déjà été mis en paiement.

M. Schwoerer, administrateur sortant, a été réélu.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS\*,  
Société anonyme  
au capital de 4.200.000 francs  
Siège social : 4, rue Filippini, à Saïgon  
Correspondant à Paris :  
36 bis, boulevard Haussmann.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 août 1930)

.....  
MM. les actionnaires désirant prendre part à cette assemblée devront, conformément aux statuts, déposer leurs titres ou les récépissés de dépôt de ces titres au siège social, 4, rue Filippini, à Saïgon, ou dans les bureaux de la Société Franco-Indochinoise de Commission et d'Exportation, 36 bis, boulevard Haussmann, à Paris, cinq jours au moins avant la date fixée.

Le conseil d'administration

---

SOCIETE INDOCHINOISE DE TRANSPORTS\*,  
Société anonyme au capital de 4.200.000 fr.  
Siège social : 4, rue Filippini, à Saïgon.  
Bureau correspondant : 15, rue d'Argenteuil, à Paris.  
(BALO, 5 octobre 1931)

.....  
MM. les actionnaires désirant prendre part à cette assemblée devront, en conformité des statuts, déposer leurs titres ou les récépissés de dépôt de ces titres au siège social, à Saïgon, ou dans les bureaux de la Société franco-indochinoise de commission et d'exportation 15, rue d'Argenteuil, à Paris, cinq jours au moins avant la date fixée pour ladite assemblée.

---

NOTRE CARNET FINANCIER  
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

La Société franco-indochinoise de commission et d'exportation a transféré son siège social du 15, rue d'Argenteuil au 29, rue Tronchet.

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1933)

Un colis postal arrivé par avion disparaît mystérieusement. — Il contenait 3 bagues en platine d'une valeur de 26.000 francs. — Ce matin le Parquet de Saïgon a demandé à M. Lavau, juge d'instruction du 1<sup>er</sup> Cabinet, d'ouvrir une information au sujet «le la disparition mystérieuse constatée à Saïgon d'un colis postal — une boîte en bois blanc de petites dimensions, contenant 3 bagues en platine d'une valeur de 26.000 francs — arrivé à bord de l'avion d'Air-Orient le 23 janvier.

On a peu ou pas d'indices sur la façon dont le vol, s'il y a vol, a été commis. Un seul point paraît précisé par l'enquête préliminaire qui fut faite sur la plainte de M. d'Or, représentant de la compagnie.

C'est que le colis se trouvait à bord et arriva bien à Saïgon. Il était inscrit au numéro 6066 du manifeste et au contrôle des sacs postaux effectués «Lins les hangars de Tan-son-Nhut par la douane et la compagnie, le sous-brigadier des douanes Déroche et l'employé de la compagnie Mariadassvu se rappellent parfaitement avoir eu Celle boîte en bois blanc entre les mains.

Les colis furent ensuite chargés sur le car, en vrac, déchargés à la poste et c'est seulement au moment des opérations de dédoublement et de vérification que l'on constata la disparition du colis.

A-t-il été perdu en cours de route ? — A-t-il été subtilisé à Tan-son-Nhut, à Tamlinh où le car lit une courte halle, ou pendant les quelques secondes durant lesquelles, porte arrière ouverte, l'auto stationna seule et sans garde devant la poste, le chauffeur aidant les employés au transport des colis ?

C'est ce que le magistrat instructeur s'efforcera, après la police, de rechercher.

Le colis qui portait, connue nous l'avons dit le n° 6065 du manifeste, avait été expédié par la « Société franco-indochinoise de commission et d'exportation », rue Tronche! à Paris et était destiné à M. Vallich [Valich], poste restante à Saïgon.

---

## COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

Une boîte contenant 3 bagues en platine valant 26.000 francs, arrivée par avion à Saïgon le 23 janvier a disparu entre son départ de Tan-son-Nhut et l'arrivée à la poste. Ces bijoux étaient envoyés à M. Vallich [Valich\*] par la Société Franco-Indochinoise de Commission et d'Exportation.

---

## Convoc A.G.

(*La Dépêche coloniale*, 2 juillet 1934)

Rue Tronchet, 29.

---

AEC 1937/979 — Société franco-indochinoise de commission et d'exportation (F. I. C. E.),

29, rue Tronchet, PARIS (8<sup>e</sup>).

Tél. : Anjou 45-57. — Télég. : Sindotran-Paris. — © : Lugagne. — R.C. Seine 229.796 B.

Capital. — Société anon., fondée le 5 novembre 1927, 200.000 fr. en 200 actions de 1.000 fr. libérées. — Dividendes : 1928, 130 fr.

Objet. — Commission, représentation, courtage à l'exportation de tous produits, marchandises et objets quelconques.

Imp.. — Toutes marchandises et plus particulièrement matériel automobile, électrique et agricole.

Comptoir. — Cochinchine : Saïgon.

Conseil. — MM. F.-E. Levecque, présid. ; Henri Schwœrer, admin.-délégué ; Charles Beyssac, J.-Jean Duclos, R. Poinset de Sivry.

---

## SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI\*

Société anonyme au capital de 4.800.000 F.

Siège social : à Saïgon, 56, rue Lefebvre

(BALO, 28 octobre 1946)

### Première insertion.

L'assemblée générale extraordinaire lyonnaises convoquée pour le jeudi 24 octobre 1946, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum légal, MIM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 20 novembre 1946, à 17 heures et demie, au siège à Saïgon, rue Lefebvre, 56, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour.

Conversion du capital et des comptes sociaux en piastres indochinoises ;

Autorisation au conseil d'augmenter le capital jusqu'à 10 millions de piastres ;

Modifications aux articles 7 et 8 statuts,

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent prendre part à cette assemblée.

Pour avoir le droit d'y assister ou de s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer cinq jours avant la date de l'assemblée, au siège social à Saïgon, ou à Paris, 29, rue Tronchet, [chez la Société franco-indochinoise de commission et d'exportation](#), leurs titres ou un récépissé de dépôt de leurs titres dans un établissement de crédit ou chez un banquier, un agent de change ou un notaire où ils resteront bloqués jusqu'au jour où l'assemblée aura délibéré valablement sur l'ordre du jour ci-dessus.

Les propriétaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant la réunion tout dispensés du dépôt de leurs certificats.

Le conseil d'administration.

---